MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 31 décembre 2018 portant composition de la commission administrative paritaire du corps des attachés économiques de la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires à l'égard des corps des conseillers économiques et des attachés économiques de la direction générale du Trésor;

Vu le procès-verbal du scrutin organisé du 29 novembre au 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des attachés économiques de la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances,

Arrête:

Article 1er

Sont désignés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés économiques:

1. En qualité de représentants de l'administration

a) Membres titulaires:

- la secrétaire générale adjointe, sous-directrice de la gestion et du pilotage des moyens à la direction générale du Trésor;
- le chef du bureau des ressources humaines des services à l'étranger et déconcentrés de la direction générale du Trésor;
- l'adjoint au chef du bureau des ressources humaines des services à l'étranger et déconcentrés de la direction générale du Trésor.

b) Membres suppléants:

Chacun des membres titulaires désignés ci-dessus pourra, en cas d'empêchement, être suppléé par un fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A relevant de la direction générale du Trésor ou du secrétariat général des ministères économiques et financiers, désigné dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 28 mai 1982 susvisé.

2. En qualité de représentants du personnel

Au titre du Syndicat des personnels du réseau international des ministères économiques et financiers - Force ouvrière (SPRIM-FO):

a) Attachés économiques hors classe:

Titulaire: M. ESTRADE (Laurent).

Suppléant: M. GASTAUD (Jean-Pierre).

b) Attachés économiques principaux

Titulaire: M. FLAMAND (François-Xavier). Suppléant: M. LELOUVIER (Fabrice).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

c) Attachés économiques:

Titulaire: Mme NISSEN-SAGEOT (Michèle).

Suppléant: Mme SAUTHIER (Ioulia).

Article 2

La directrice générale du Trésor est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation : *Le chef du bureau RH2,* MATHIEU BRUCHON